

Caution morale à l'inacceptable

MÉMOIRE

**Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle
de Glencore pour sa fonderie Honte**

PRÉSENTÉ À LA

COMMISSION ???

PAR



ACTION BORÉALE

Henri Jacob, Richard Desjardins, Gilles Quintal, Chantal Archambeault, Yvan Croteau, Annie Vienney et Doris St-Pierre.

Octobre 2022

Table des matières

PRÉAMBULE	2
DESCRIPTION DE L'ORGANISME	3
INTRODUCTION	4
COMMISSION DÉPENDANTE DU MELCC	5
LE PONCE PILATE DE LA CAQ	6
CONCLUSION	7
LES TROIS FILTRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	8

PRÉAMBULE

Comme nous manquons affreusement de temps, de ressources humaines et financières pour rédiger un mémoire complet - qui couvrirait tous les aspects du dossier de la fonderie Honte de Glencore, l'Action boréale a dû prendre la décision de limiter son mémoire s'inspirant, avec sa permission, du mémoire de M. Larry Thériault qui concorde avec notre vision de ce dossier.

Dans un premier temps, nous nous attarderons succinctement à rappeler et dénoncer l'intention réelle du gouvernement Legault qui a décidé de mettre en place cette commission dont on ne connaît ni le nom, ni le réel mandat ni sa composition détaillée.

Dans un deuxième temps, nous irons droit au but en vous transmettant nos recommandations, ce qui évitera de répéter ce que de nombreux citoyens et organismes qui se positionnent contre le décret de complaisance envers la compagnie Glencore, auront déjà exprimé éloquemment.

L'ACTION BORÉALE

L'Action boréale est un organisme à but non lucratif créé en 2000 pour promouvoir la préservation des forêts du Québec à l'intention des générations futures. Chapeauté par un conseil d'administration formé de sept personnes, l'Action boréale compte près de 1 000 membres dispersés dans toutes les régions du Québec, ce qui en fait un des groupes écologistes les plus importants au Québec dans ce dossier. Son action comporte trois volets principaux.

- 1- Défendre et promouvoir les droits de nature écologique.

- 2- Sensibiliser les citoyens à la nécessité de préserver et de protéger des portions significatives de la forêt boréale.

- 3- Faire notamment des représentations auprès des gouvernements et de l'industrie visant l'adoption de lois, règlements, politiques et pratiques propres à sauvegarder l'intégrité des écosystèmes de la forêt boréale.

L'Action boréale refuse toute subvention de la part des gouvernements, de l'industrie ou autres bailleurs de fonds, de façon à garder sa complète liberté de parole et d'action.

INTRODUCTION

Depuis près de 100 ans, la fonderie construite par Noranda Mines et maintenant propriété de la multinationale Glencore, empoisonne la région de l'Abitibi et plus particulièrement les gens de Rouyn, du plus jeune au plus vieux.

Dès sa construction la fonderie bénéficiait d'un droit d'immunité, décrété par le gouvernement de Louis-Alexandre Taschereau, contre toute poursuite pour atteinte à la santé des citoyens : *"Nul propriétaire, locataire, occupant de terrain dans le canton de Rouyn ne peut réclamer de dommages causés par les gaz et fumées délétères (nuisibles) produits au cours des opérations d'une usine de fonte.* » Et ce privilège honteux semble toujours prévaloir.

Malgré toutes les plaintes, les propriétaires et actionnaires tentent systématiquement de financer toutes dépenses supplémentaires visant l'amélioration sans que le gouvernement en assume une grande partie, sinon la totalité.

Dans les années 1980, le ministère de l'Environnement, nouvellement créé, publie une étude écologique et un état de situation de la région de Rouyn-Noranda. Les problèmes qu'on rencontre aujourd'hui sont décrits dans ce rapport qui semble avoir été oublié depuis 43 ans. L'arsenic n'a pas été inventé hier. Il a toujours fait corps avec le minerai de cuivre. Quand on le chauffe, il se volatilise. Jusque dans nos poumons.

À la demande des travailleurs, une équipe du Centre de recherche de l'hôpital du mont Sinaï de New York, spécialisée en médecine industrielle, est venue à Rouyn pour analyser les +/- 500 travailleurs du *smelter* et ont démontré que la santé des travailleurs était grandement hypothéquée dû à la présence de nombreux métaux lourds dans l'air résultant des opérations de la Noranda et de son manque d'empathie envers la population de la région.

À voir : <https://www.youtube.com/watch?v=98Azivpm1x4>

En 1989, avec un prêt de 80M\$ du gouvernement du Québec, la Noranda a construit une usine d'acide sulfurique. Dans ses rapports annuels, elle se pétait les bretelles, puisque l'acide récupéré pouvait se vendre, ce qui était devenu une source de nouveau profit pour ses actionnaires. Il paraît que le prêt n'a jamais été remboursé.

COMMISSION DÉPENDANTE DU MELCC

À bout d'arguments pour justifier l'injustifiable, le ministre de l'Environnement et de la Lutte au changement climatique, M. Benoit Charette, vu la levée de boucliers et le soulèvement de la population de Rouyn et des environs, décide, pour calmer le jeu, de mettre en place une commission qui serait chargée de voir comment faire avaler la pilule empoisonnée de Glencore, une multinationale championne d'émissions toxiques à l'échelle internationale.

Le MELCC, au lieu d'utiliser son outil, créé en 1978 spécialement pour ce genre de consultation publique, à savoir le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), le ministère de l'Environnement concocte plutôt une sorte de table d'écoute composée de sous-ministres et hauts fonctionnaires non imputables de son ministère, ayant pour fonction de recevoir les doléances et les mémoires en provenance de la population, non pas de toutes les régions du Québec, mais uniquement des résidents de Rouyn.

Pourquoi ? Pour réduire le nombre d'intervenants ? Éviter de devoir y joindre des spécialistes des ministères de l'Énergie, de la Santé, de l'Environnement et autres spécialistes indépendants qui auraient pu répondre adéquatement aux inquiétudes et aux questions légitimes des citoyens ? Pour éviter d'utiliser son pouvoir d'enquête et forcer les responsables de la compagnie minière à venir faire face à aux intervenants ? Ou toutes ses réponses ?

Une chose est sûre, ce n'est pas ce simulacre de consultation qui va redonner confiance à la population envers les politiciens, les hauts fonctionnaires et les institutions publiques.

Le Ponce Pilate de la CAQ

À quelques jours des élections du 3 octobre dernier, François Legault, premier ministre du Québec, lors de son passage à Rouyn, déclare, en pétant sa coche lors d'une entrevue sur les ondes de Radio-Canada, que ce seront les gens de Rouyn qui auront à décider entre la santé publique des résidents et la mise au chômage des quelque 600 travailleurs occupant « des emplois bien rémunérés » en provenance de la Fonderie Honte. Autrement dit, lui, le PM du Québec, s'en lave les mains, à l'image de Ponce Pilate.

C'est indigne de la part d'un élu qui dit vouloir nous représenter au niveau national, encore moins quand c'est le premier ministre. C'est lâche et méprisant envers la population. Cela aurait pour conséquence, indépendamment du résultat, de jeter de l'huile sur le feu et diviser encore plus la population pour des décennies. Du Trumpisme made in la CAQ.

Conclusion

RECOMMENDATIONS.

1 - L'Action boréale réclame la suspension immédiate des opérations de la fonderie Honte et de lui permettre de reprendre ses activités uniquement quand elle pourra le faire en respectant la norme québécoise de 3 nanogrammes d'arsenic par mètre cube et toutes les autres normes sur les émanations toxiques provenant de ses opérations.

2 - D'ici là, que Glencore doit continuer à verser les salaires des employés actuels de la fonderie afin de pouvoir garder le privilège de rouvrir en respectant les normes environnementales en vigueur.

3 – Qu'aucun fonds public ne soit alloué pour aider à la mise à jour des procédés menant au respect des normes environnementales pour les opérations futures de la fonderie.

LES TROIS FILTRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contrairement à la plupart des verdoynants gouvernementaux et industriels, l'Action boréale ne conçoit pas le principe du développement durable comme une balance à trois plateaux où les trois éléments - environnemental, social et économique - auraient le même poids dans la prise de décision. Selon nous, l'environnement englobe le social, et le social englobe l'économie.

L'évaluation des impacts de tout projet doit donc suivre cet ordre d'importance et de priorité. L'environnement est la base même de la vie. Il permet aux êtres vivants et aux sociétés de répondre à leurs besoins fondamentaux et de se perpétuer. L'économie n'est au fond qu'un simple système d'échanges entre les humains et l'environnement, ce qui leur permet de répondre à leurs besoins.

Dans un passé pas si lointain, les projets de développement étaient analysés en tenant compte uniquement de leurs retombées économiques. Les dimensions sociale et environnementale étaient reléguées aux oubliettes avec comme résultat, la surexploitation des ressources ainsi que l'appauvrissement des écosystèmes et de la biodiversité dont nous dépendons tous.

Pour tenter de corriger la situation, il nous faut aujourd'hui analyser tous les projets en utilisant la méthode des trois filtres. En commençant tout d'abord par **le filtre des impacts sur l'environnement**. Par lui, nous en venons à changer le processus d'analyse qui consistait à nous demander quelle quantité maximale de ressources nous pouvons extraire d'un territoire, par celui qui consiste à nous demander ce que nous devons laisser sur le territoire afin d'assurer la pérennité des ressources et des services fournis par les écosystèmes, nous garantissant ainsi la réversibilité des impacts de l'extraction des ressources. Viennent ensuite **le filtre social** qui correspond à l'analyse des besoins réels de la société, puis **le filtre économique** qui décrit les bénéfices pour la société d'un tel projet d'exploitation de ressources naturelles collectives. Rappelons que dans le cas d'extraction de minéraux, cette exploitation doit être minimalement qualifiée de « responsable » plutôt que de « durable » puisque cette ressource est non renouvelable.

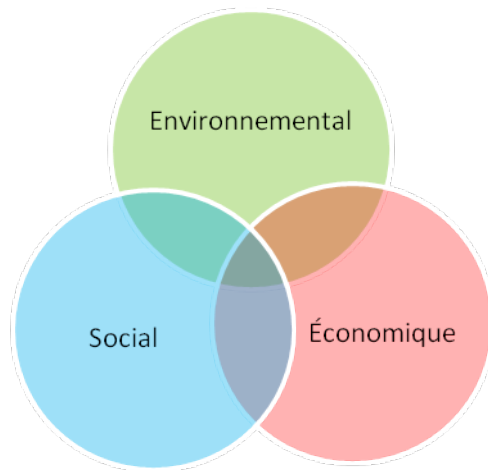


Figure 1 – Modèle des trois aspects du développement durable tel que mis de l'avant par les gouvernements et l'industrie (balance à trois plateaux)

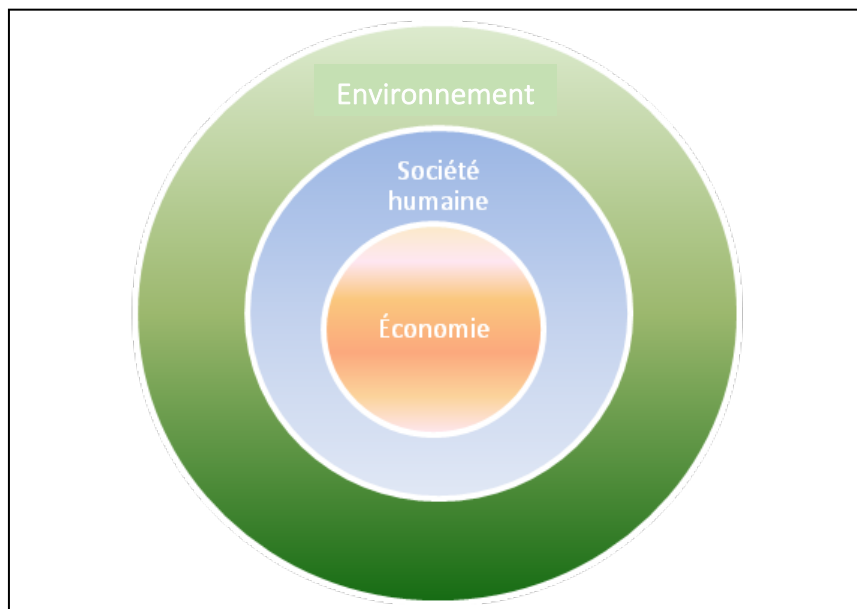


Figure 2 – Représentation des trois aspects du développement durable tel que défendu par l'ABAT (modèle des 3 filtres)

Documents complémentaires